

# Compte rendu du conseil municipal

## Séance du Jeudi 22 juin 2023

**Présents** : Jérôme BAUDOT, Christophe BERTHET, Serge GARDIEN, Geneviève LAMBERET, Alain NAMBOTIN, Jocelyne NAMBOTIN, Yoann BERNARD

**Excusé** : 0

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 30 par Monsieur le Maire, Serge GARDIEN. Une secrétaire de séance est choisie à l'unanimité : Madame Jocelyne NAMBOTIN.

### **1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 26 mai 2023.**

Aucune objection n'ayant été apportée, **le Conseil approuve ce compte rendu à l'unanimité des présents.**

### **2 – Passage de la nomenclature M14 à la nomenclature M57 au 1er janvier 2024. (Délibération 24-06-23)**

Monsieur le Maire, Serge GARDIEN expose l'obligation de changer de nomenclature comptable au 1er janvier 2024. La M57 est un référentiel simplifié pour le budget et la comptabilité.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024.**

### **3 – Mise à jour du système d'archivage de la Commune (Délibération 25-06-23)**

Monsieur le Maire, Serge GARDIEN présente le devis proposé par le Centre de Gestion 01 afin d'effectuer l'archivage de la Commune.

Nature des opérations	Temps estimé en commune	Coût (non assujetti à la TVA)
Éliminations réglementaires	0,5 jour	125,00 €
Tri et classement des archives produites et versées au local d'archives depuis 2018. Mise à jour de l'inventaire.	2 jours	500,00 €
Conditionnement, étiquetage	0,5 jour	125,00 €
<b>Total</b>	<b>3 jours</b>	<b>750,00 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce devis à l'unanimité.**

### **4 – Subvention du budget assainissement par le budget principal (Délibérations 26-06-23, 27-06-23)**

Monsieur le Maire, Serge GARDIEN rappelle au Conseil Municipal que pour payer la facture imprévu du changement de la pouzzolane dans la station d'épuration il est nécessaire de subventionner le budget assainissement par le budget principal de la somme de 1000 euros. Pour le mandatement de cette facture il est nécessaire d'ouvrir un crédit en dépense de la somme de 1000 euros sur la ligne 61523 et en recette de fonctionnement sur la ligne 74.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette décision.**

## Compte rendu du conseil municipal

Séance du Jeudi 22 juin 2023

### **5 – Convention avec l'agence d'Ingénierie de l'Ain (Délibération 28-06-23)**

Monsieur le Maire, Serge GARDIEN expose au Conseil Municipal la nécessité de faire une convention avec l'agence d'Ingénierie de l'Ain pour l'étude de la réhabilitation du système d'assainissement de la Combe (au pré Bugnon). Cette agence propose d'étudier deux solutions ; soit un épandage au sable, soit un système de relevage pour envoyer les boues à la station d'épuration des Lebiottes . Le coût de cette étude s'élève à 4000 euros.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce devis à l'unanimité**

### **6 – Création d'une réserve d'incendie (Délibération 29-06-23)**

Monsieur le Maire, Serge GARDIEN expose au Conseil Municipal le projet de création d'une réserve incendie en réutilisant la fosse à lisier attenante à la grange de Madame GRECARD en cours d'acquisition par la commune.

Les devis sont les suivants :

- Devis maçonnerie DUMAS 9 904 € HT / 11 884,80 € TTC
- Devis nettoyage de la fosse SAINT CYR 3825 € HT / 4590 € TTC
- Achat de la grange du Gorgin 35 000 €

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, approuve cette proposition à l'unanimité**

### **7 – Plan de financement de la réserve incendie (Délibération 30-06-23)**

Monsieur le Maire, Serge GARDIEN propose au Conseil de faire les demandes de subvention suivantes :

DETR	24 365 € / HT	50%
FOND VERT (État)	14 619 € / HT	30%
FONDS PROPRES	9 746 € / HT	20%
Total (HT)	48 729 € / HT	100,00%

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à l'unanimité**

### **8 -Demande de subvention pour l'aménagement des bâtiments publics (Délibération 31-06-23)**

Monsieur le Maire, Serge GARDIEN propose au Conseil de faire les demandes de subvention suivantes Pour la réalisation des travaux d'aménagement des bâtiments publics (création d'un wc public, d'une douche pour l'employé communal et la modernisation de l'équipement de la cuisine de la salle des fêtes).

DETR	8 078 € / HT	18%
CCPA	17 568 € / HT	41%
FONDS PROPRES	17 568 € / HT	41%
Total (HT)	43 214 € / HT	100,00%

Le montant total subventionné par la DETR est de 43 214 € - 16 287 € soit 26 927 € (l'équipement de la cuisine n'étant pas subventionné)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à l'unanimité**

## Compte rendu du conseil municipal

Séance du Jeudi 22 juin 2023

### 9 – Réparation d'une façade de la chapelle (Délibération 32-06-23)

Monsieur le Maire, Serge GARDIEN expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire réparer la façade du gîte de la cure, rue de la Chapelle.

Le devis est le suivant :

- Devis maçonnerie DEMANGEOT 5 805 € HT / 6 966 € TTC

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et accepte ce devis à l'unanimité.**

### 10 – Plan de financement d'une façade de la chapelle (Délibération 33-06-23)

Le Maire, Serge GARDIEN propose au Conseil Municipal les demandes de subventions suivantes

DETR	2 903 € / HT	50%
FONDS PROPRES	2 902 € / HT	50%
Total (HT)	5 805 € / HT	100,00%

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et approuve cette proposition à l'unanimité.**

### 11 – Points divers :

1/ Télésurveillance des réservoirs d'eau :

Un devis a été fait pour la télésurveillance du réservoir d'eau principal. Celui-ci permettra de surveiller la consommation d'eau à distance. Ce devis est de 1 188 € / an.

**Le Conseil Municipal a accepté ce devis à l'unanimité.**

2/ Traitement des plantation au Faÿs :

Il est conseillé un répulsif « TRICO » pour protéger efficacement, contre l'abrutissement et l'écorcement des arbres par les cervidés, au moins 1 fois / an. Le prix de se traitement est de 950 € HT / an.

**Le Conseil Municipal a accepté ce devis à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire clôt le Conseil municipal. La séance est levée à 21h30.

La secrétaire de séance : Jocelyne NAMBOTIN